



9^{ème} Salon de sculpture de Guerlesquin

Du 6 Octobre au 30 Novembre 2024

Hommage à Roger Joncourt



Halles

Le 9^{ème} Salon de sculpture de Guerlesquin est organisé par la Mairie, en collaboration avec un nouveau partenaire culturel, l'Association Culturelle Conception et Création.

Guerlesquin est renommée pour la qualité de ses expositions d'été présentées chaque année sous les Halles, espace particulièrement adapté pour accueillir les plus belles œuvres de nos artistes.

Depuis 2016, Guerlesquin présente chaque automne son Salon de sculpture consacré aux professionnels et aux amateurs. Ce rendez-vous annuel est devenu rapidement une référence dans notre région. L'an dernier, à l'occasion de sa huitième édition, le Salon a accueilli, malgré un contexte compliqué lié à la tempête Ciaràn, 1 700 visiteurs qui ont pu découvrir les 310 œuvres présentées par 79 artistes.

L'Association Culturelle Conception et Création sera chargée de vous accueillir lors du dépôt de vos œuvres sous les Halles, orchestrera leur mise en scène en lien avec le commissaire d'exposition, Gilbert JULLIEN et sera votre interlocutrice privilégiée pour toute question technique.

Cette année, nous avons l'honneur et le plaisir de mettre particulièrement en avant plusieurs œuvres de Roger JONCOURT décédé le 22 Novembre 2023 pour rendre hommage à cet artiste reconnu, apprécié de tous et co-fondateur de l'association « Sculpteurs Bretagne ».

Nous saurons cette année encore vous présenter une très belle exposition pleine de vie et d'émotions, d'expressions multiformes, mélangeant techniques et matières, volumes et perspectives, esquisses et profondeur. Chaque sculpture trouve toujours sa place et sa lumière dans ce lieu patrimonial que sont les Halles.

Par la richesse et la diversité de vos œuvres, vous ferez voyager les visiteurs et parviendrez une fois encore à les émouvoir. Par avance, un grand merci pour votre participation.

BULLETIN D'INSCRIPTION *(exemplaire à renvoyer signé)*

(à remplir en majuscules, merci)

À retourner en Mairie de Guerlesquin **avec les conditions d'exposition** – 45 Rue du Docteur Quéré – 29650 GUERLESQUIN – administration@guerlesquin.bzh **pour le 15 Septembre dernier délai.**

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Titre, matériaux et prix des œuvres présentées : *(en majuscules, merci)*

1.

.....

2.

.....

3.

.....

4.

.....

Fait à

Signature :

Le

BULLETIN D'INSCRIPTION (exemplaire à conserver)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Titre, matériaux et prix des œuvres présentées : *(en majuscules, merci)*

1.

.....

2.

.....

3.

.....

4.

.....

CONDITIONS D'EXPOSITION (exemplaire à retourner signé)

À retourner en Mairie de Guerlesquin avec le bulletin d'inscription - 45 Rue du Docteur Quéré – 29650 GUERLESQUIN – administration@guerlesquin.bzh **pour le 15 Septembre dernier délai.**

Nom : Prénom :

- Ce salon est destiné aux sculpteurs professionnels et amateurs.
- L'inscription au salon est gratuite.
- Le dépôt des œuvres est prévu les **samedi 21 et dimanche 22 Septembre, de 9h à 12h et de 14h à 18h** sous les Halles. En cas d'impossibilité, prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC.
- Une décharge sera présentée et devra être signée lors de ce dépôt.
- Chaque artiste pourra présenter 1 à 4 sculptures.
- Prévoir ses propres supports (à défaut, prévenir André CONSTANT)
- Placer une étiquette provisoire avec le nom de l'artiste, le titre, le prix et le numéro qui correspond au bulletin d'inscription. L'étiquette définitive sera réalisée par la Mairie (modèle identique pour tous les exposants).
- Merci de bien vouloir indiquer dans le bulletin d'inscription les petits formats (jusqu'à 30 cm de hauteur) afin de prévoir des vitrines d'exposition.
- L'installation s'effectuera en l'absence des artistes, sous l'entière responsabilité de l'association ACCC, coordinatrice. Cependant, l'assemblage préalable de certaines sculptures se fera en présence de l'artiste.
- Les artistes sont invités à assurer une ou plusieurs permanences (ouverture du salon tous les jours, de 14h à 18h). S'adresser à Thérèse CORNIC en Mairie de Guerlesquin.
- En cas de vente d'une sculpture, ne pas la remplacer. Prévenir André CONSTANT pour la réorganisation de l'exposition.
- L'assurance des œuvres est à la charge de l'exposant. Le lieu d'exposition est couvert par l'assurance de la Commune.
- Les exposants devront récupérer leurs œuvres les **samedi 30 Novembre, à partir de 17h et dimanche 1er Décembre, de 9h à 12h et de 14h à 18h**. Nous vous demandons de respecter les jours et horaires proposés lors de ce retrait. En cas d'impossibilité, prévenir André CONSTANT.

Fait à
Signature :

Le

CONDITIONS D'EXPOSITION (exemplaire à conserver)

Nom : Prénom :

- Ce salon est destiné aux sculpteurs professionnels et amateurs.
- L'inscription au salon est gratuite.
- Le dépôt des œuvres est prévu les **samedi 21 et dimanche 22 Septembre, de 9h à 12h et de 14h à 18h** sous les Halles. En cas d'impossibilité, prévenir André CONSTANT, Président de l'ACCC.
- Une décharge sera présentée et devra être signée lors de ce dépôt.
- Chaque artiste pourra présenter 1 à 4 sculptures.
- Prévoir ses propres supports (à défaut, prévenir André CONSTANT)
- Placer une étiquette provisoire avec le nom de l'artiste, le titre, le prix et le numéro qui correspond au bulletin d'inscription. L'étiquette définitive sera réalisée par la Mairie (modèle identique pour tous les exposants).
- Merci de bien vouloir indiquer dans le bulletin d'inscription les petits formats (jusqu'à 30 cm de hauteur) afin de prévoir des vitrines d'exposition.
- L'installation s'effectuera en l'absence des artistes, sous l'entière responsabilité de l'association ACCC, coordinatrice. Cependant, l'assemblage préalable de certaines sculptures se fera en présence de l'artiste.
- Les artistes sont invités à assurer une ou plusieurs permanences (ouverture du salon tous les jours, de 14h à 18h). S'adresser à Thérèse CORNIC en Mairie de Guerlesquin.
- En cas de vente d'une sculpture, ne pas la remplacer. Prévenir André CONSTANT pour la réorganisation de l'exposition.
- L'assurance des œuvres est à la charge de l'exposant. Le lieu d'exposition est couvert par l'assurance de la Commune.
- Les exposants devront récupérer leurs œuvres les **samedi 30 Novembre, à partir de 17h et dimanche 1er Décembre, de 9h à 12h et de 14h à 18h**. Nous vous demandons de respecter les jours et horaires proposés lors de ce retrait. En cas d'impossibilité, prévenir André CONSTANT.

Fait à
Signature :

Le

CONTACTS

- André CONSTANT, Président de l'ACCC – Tél : 06.79.28.66.30 – E-mail : constant@orange.fr
- Thérèse CORNIC – Mairie de Guerlesquin – Tél : 02.98.72.81.79 - E-mail : administration@guerlesquin.bzh

Quelques images du salon 2023

